

FORUM JARDINS PARTAGES

Fiche technique pour décrire votre Jardin partagé

Nom du Jardin : Plantage de Florency, Lausanne

Date de création	Printemps 2012
Objectifs du projet	Regagner du terrain collectif et ramener la vie dans le quartier à travers le jardinage. Offrir un loisir de proximité, accessible à tous.
Propriétaire : (Institution, Fondation, Privé ?)	Ce plantage est le premier exemple à Lausanne qui s'est concrétisé via un partenariat public privé. Le terrain appartient à deux coopératives d'habitation.
Surface cultivée	1000 mètres carrés. La surface totale est de 1300 mètres carrés, tenu compte des allées et des placettes d'accès à l'eau. Les parcelles mesurent de 6 à 42 mètres carrés.
Nombre de parcelles individuelles ; collectives	Uniquement des parcelles individuelles. Le projet a intégré également la fondation EPER via le projet Nouveaux Jardins. Les parcelles destinées à ces personnes sont également individuelles.
Nombre de participants	Une quarantaine d'inscrits y compris l'EPER.
Participation financière des jardiniers	Les lopins se louent à l'année sur une base de chf 3 le mètre carré, plus une taxe d'inscription unique de chf 20.
Aide financière de l'Etat ou de la Commune ?	Coût total de l'aménagement 92'000 chf. Dans le détail : 63'000 chf à charge de la Commune, 2'000 et 15'000 de participation respective des deux coopératives, 15'000 de soutien fédéral de la part de l'ARE et 2'000 du contrat de quartier.
Encadrement administratif du projet (institution, groupe d'habitants ?)	C'est la Ville via le service Parcs et domaine qui se charge de toute la gestion administrative et logistique (attribution des parcelles, vidage des composts (!), contrôle si parcelles en friche.
Existe-t-il un sous-groupe de gestion du potager ? (Habitants, association, institution)	Non et c'est quelque chose que personnellement je regrette. Il y a très peu d'implication collective, même si le plantage a créé des nouvelles synergies et liens au sein du quartier. C'est un point qui pourrait être amélioré. (voir conclusion de l'étude de M. Christian Anglada dans le cadre d'un certificat de formation continue de l'université de Genève)
Remarques complémentaires (charte, règlement, effets inattendus, recommandations, questions en suspens etc)	Les adhérents doivent avoir leur domicile à moins de 5 minutes à pied du plantage. Ils signent également une charte par laquelle ils s'engagent à pratiquer un jardinage selon des méthodes exclusivement biologiques. Une structure d'accompagnement dispense des conseils en matière de jardinage bio lors de visites sur place. Les planteurs renoncent à l'implantation de tout élément fixe (abri couvert, clôture)